

EXPOSITION « 10/18 QUESTIONS DE JUSTICE »

Présentation générale :

L'exposition « 10/18 questions de justice » a pour but de sensibiliser les jeunes en milieu scolaire, sur leurs droits et leurs devoirs dans le cadre d'un partenariat suivi entre l'Education Nationale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Objectifs :

Cette exposition se propose d'apporter des réponses claires aux élèves, en utilisant les textes fondamentaux relatifs aux droits des mineurs (convention internationale des droits de l'enfant, l'article 375 du code civil relatif à l'enfance en danger, l'ordonnance de 1945 relative aux mineurs délinquants)

En mettant ces textes à la portée des adolescents, l'exposition « 13/18 : questions de justice » s'inscrit dans une politique concrète d'information et de prévention. Elle a pour objectif de permettre aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux à la justice, de connaître les lieux d'information et d'écoute existants.

Protocole :

- Cette exposition cible particulièrement les élèves de 4^{ème} dans une logique de prévention, sans exclure des autres jeunes.
- L'animation de l'exposition est un temps programmé dans un projet global d'éducation à la citoyenneté élaboré par les membres de l'équipe éducative de l'établissement scolaire.
- Les projets doivent tous être transmis à Madame BLANC (Conseillère Technique de l'Inspectrice d'Académie), Madame CLAUDE Céline, référent PJJ, afin de ne retenir que 4 à 5 projets sur une année scolaire.
- Un courrier sera transmis par Madame BLANC à chaque chef d'établissement pour confirmer ou non l'animation avec copies à la directrice du CAE-PJJ et à Madame CLAUDE. Seront retenus en priorité les projets faisant l'objet d'un travail de partenariat avec une équipe pluridisciplinaire.
- Dès la sélection des dossiers, une réunion préparatoire sera programmée pour permettre très rapidement en début d'année une présentation de l'animation pour aider à la mise en place du projet et pour préciser les objectifs pédagogiques autour de l'exposition. La présence des enseignants à ces rencontres est indispensable.

- Le groupe de pilotage et les animateurs de l'exposition devront connaître le programme d'éducation civique pour ajuster au mieux l'animation
- Les enseignants devront travailler leurs cours en fonction de la mise en place du projet dans l'établissement, et en fonction du programme de la classe.
- Une nouvelle rencontre devra avoir lieu 1 mois avant la mise en place de l'exposition, afin de préparer le planning et l'organisation concrète de l'exposition. Ce qui permettra également de faire le point sur le travail de ce projet dans les établissements. La présence des enseignants serait souhaitée pour savoir où ils en sont dans leur programme et dans ce projet.
- L'exposition est installée pour la durée d'une semaine minimum dans un établissement scolaire, ce qui permet à une douzaine de classes au moins d'en bénéficier à raison d'une séquence d'2 heures par animation. Elle peut également concerner plusieurs classes dans différents établissements, en fonction du projet.
- L'Education Nationale établit les planning en liaison avec la PJJ et les diffuse aux établissements et aux animateurs concernés. Ainsi, les liaisons AS / Educateurs pourraient permettre une organisation pour l'animation, à savoir qui fait quoi, et pour des échanges de planning.
- Les parents sont associés à cette démarche par une réunion-animation organisée en soirée à leur intention dans l'établissement où est installée l'exposition.
- Cette proposition est également faite aux différents personnels de l'établissement lors de la mise en place de l'exposition par exemple de 12h à 14h. Les partenaires extérieurs (gendarmerie, police, procureur, éducateurs, service social du conseil général...) peuvent être invités lors de cette présentation aux enseignants.
- Les professionnels qui animent l'exposition ont participé ensemble à une formation à la co-animation ainsi qu'à une remise à niveau de leurs connaissances en droit civil et pénal. Le centre de jour peut permettre une rencontre pour cette remise à niveau.
- A l'issue de l'animation par classe, chaque élève reçoit un aide mémoire lui permettant de trouver un interlocuteur dans le réseau local.
- L'exposition fait l'objet d'une évaluation:
 - o Au niveau de l'établissement, une rencontre dans le mois qui suit l'animation avec les chefs d'établissement, l'équipe enseignante, CPE et les animateurs permettra de faire le bilan général du projet. La date sera fixée dès la mise en place du projet et un document d'évaluation sera transmis dès le départ et devra être rempli pour le bilan général.
 - o Au niveau des élèves, les enseignants pourront travailler une évaluation avec ou sans notation, comme ils le souhaitent, mais en fonction de leur pédagogie et de leur programme. Ce qui représente une évaluation sur les connaissances, et ne sera pas mis en place par les animateurs dans le cadre de l'animation qui

est un projet non scolaire au sens propre du terme. Ce type d'évaluation reste du domaine de l'enseignant.

- o Un bilan sera également fait entre éducateurs et assistantes sociales, afin d'améliorer le partenariat et de modifier le protocole, l'ajuster au mieux et faciliter le travail dans les établissements concernant la mise en place de ce projet.
- Madame BLANC fera un retour écrit auprès du chef d'établissement pour un bilan global de l'animation, avec évaluation complète.

Modalités :

- Le transport de l'exposition sera assuré par la PJJ
- Le montage et le démontage de l'exposition seront assurés par la PJJ, toutefois, l'aide d'un ou deux agents de l'établissement sera nécessaire pour charger et décharger les panneaux.
- Un local de 50m² minimum est nécessaire à l'installation de l'exposition
- Un fléchage dans l'établissement indiquant la salle réservée à l'exposition permettra aux animateurs de se rendre plus facilement sur le lieu d'animation.
- La partie interactive d'information nécessite une disposition de chaises pour les participants
- Chaque classe sera accompagnée de son professeur qui sera présent pendant toute l'animation.